

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
Météo-France  
Secrétariat général

**Arrêté du 4 novembre 2008 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des aides techniciens de la météorologie à Météo-France**

NOR : *DEVK0824805A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 64-775 du 28 juillet 1964 modifié portant statut de aides techniciens de la météorologie ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de Météo-France en date du 30 septembre 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Il est institué auprès du président-directeur général de l'établissement public Météo-France une commission administrative paritaire compétente à l'égard des aides techniciens de la météorologie.

Article 2

La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

NUMÉRO de la CAP	GRADES	REPRÉSENTANTS			
		Du personnel		De l'administration	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
11	Aides techniciens de la météorologie				
	Aide technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	1		
	Aide technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	1	3	3
	Aide technicien	1	1		

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 4 novembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de la  
recherche  
et de l'innovation :

*Le chargé de la sous-direction  
de l'animation scientifique et technique,  
E. Le Guern*